

## Point Covid-19 au CHSCTD du 25 juin 2020.

Lors du dernier CHSCTD de l'année, un point Covid-19 a été fait par le médecin, conseillère technique départementale à la DSDEN suite au questionnement des représentants des personnels.

Quand il y a une suspicion de cas Covid-19 (mal de tête, fièvre et/ ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) sont prévenus. La personne est invitée à réaliser un test diagnostique dit "virologique" ou "PCR" qui consiste en un prélèvement naso-pharyngé. Dans le même temps, l'ARS enquête et téléphone aux personnes qui ont été en contact avec cette personne.

Si le test est négatif, il n'y a plus de question.

Si le test est positif et si les gestes barrière ont été respectés, il n'y a pas d'éviction.

En cas de Covid-19, le médecin, conseillère technique départementale, est un relais entre ARS et la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et aide à lister l'ensemble des personnes qui ont pu être en contact dans les jours cités par l'ARS. Les numéros de téléphone, les adresses e-mail et la durée d'exposition de ces personnes sont transmis à l'ARS départementale.

Les équipes CPAM prennent contact avec les personnes pour qui un test a été demandé. Une enquête est faite auprès des familles quand il s'agit d'un élève mineur. L'ARS Régionale, située à Paris, va émettre un avis écrit qui va redescendre à l'ARS départementale. L'ARS prend les décisions sur des critères tels que le lieu, le temps de distanciation et d'exposition, le port du masque...

Le médecin reconnaît que le temps de latence peut être anxiogène.

Le Directeur Académique Adjoint précise que le protocole sanitaire national est appliqué par l'Education Nationale mais les villes, le département et/ou la région peuvent faire différemment.

A ce jour, 20% des personnels ont été testés.

Dans le département, 165 situations ont été présentées comme pouvant relever d'un cas Covid-19. Pour 36 de ces personnes, il n'y avait pas de rapport avec la Covid-19 ; 33 ont été en contact direct avec une personne porteuse ; 92 prescriptions de tests ont été réalisés : 67 négatifs, 16 positifs et 9 sont en attente.

Sur les 16 cas positifs, l'ARS a décidé 3 évictions (cité scolaire Henri Wallon à Aubervilliers ; école élémentaire Pef de Saint-Ouen ; école élémentaire Danton de Livry-Gargan).

Chaque situation est traitée par l'ARS et suivie par la directrice de cabinet de la DSDEN93.

Quand le test est positif une décision est prise.

Le président du CHSCTD réaffirme qu'il n'y a pas de situation qui n'ait pas été regardée. Le virus est toujours là. Il est attendu des administrations d'Etat et des collectivités territoriales de circonscrire les situations. A ce jour, il n'y a eu aucun pic épidémique global dans un établissement ou une école. Selon le Directeur Académique Adjoint, une suspicion sanitaire n'est pas fondée à ce stade.